

2021-17.05.01

Feuillet 381

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 17 MAI à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à l'Hôtel d'entreprises à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de **Monsieur DOVERGNE Alain**

Membres

du Bureau Communautaire

Titulaires : 29

Membres présents : 23

Date de la convocation

11 mai 2021

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :

Mesdames DOUAY Sonia, PREVOST Anne-Marie, RAMON Marie-Gabrielle, PATRICE-BOURDELLE Christine, BERTOUX Julia,

Messieurs SURHOMME Alain, LAMOTTE Dominique, DURAND Pierre, COTTARD Yves, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, CHANTRELLE Brice, HOLLINGUE Rémy, MAROTTE Philippe

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Messieurs BOUCHER Michel, LEVASSEUR Roger, DELANAUD Stéphane, BEAUMONT Joël, VAN OOTEGHEM J. Michel, LESCUREUX André, WABLE Vincent

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames DAMAY Lydie, PERONNET Fabienne,

Messieurs TOURNIQUET Gautier, CAPELLE Hubert, DUTILLEUX Olivier, LEROY Jean-Maurice.

Objet : Pôles multi-accueil Coquille de Noye et Les Pt'Hiboux – Fourniture et livraison de repas en denrées alimentaires brutes destinés aux enfants et au personnel

Sur proposition de Madame Anne-Marie PREVOST, Vice-Présidente Petite Enfance Jeunesse,

Considérant que les contrats de fourniture et livraison de repas en denrées alimentaires brutes destinés aux enfants et au personnel des Pôles Multi-accueil : Coquille de Noye à Ailly sur Noye et Les Pt'Hiboux à Moreuil, signés avec Dupont Restauration arrivent à échéance,

Dans le cadre de l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique (procédure adaptée)

Considérant les moyens de publicité utilisés à partir du 11 février 2021 (Publication Journal Annonces Légales, Site Internet de la CCALN)

Considérant la date et l'heure limites de remise des offres : le 09 avril 2021 à 14H00

Considérant la recevabilité des 3 offres réceptionnées et les critères de choix retenus : Valeur technique : (60 % de la note), Prix des prestations : (40% de la note)

Vu l'analyse des offres,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Décide d'attribuer le marché à DUPONT RESTAURATION SAS, ZA, Les portes du Nord 62820 LIBERCOURT, pour un montant annuel global de 32 945.20 € HT (34 757.19 € TTC), pour une durée d'un an, reconductible une fois, à compter du 1^{er} juin 2021,
- Autorise le Président et le Vice-Président Administration générale à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

FAIT A MOREUIL, le 17 mai 2021

Le Président,

Alain DOVERGNE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 18/05/21
Affiché le 18/05/21

